

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24.02.2022

PRESENTS : Mme BERNADAS Laurence, Mme BURGUETE Martine, Mme CASTERES Sandrine, Mme CASTET Cécile, M. CLABÉ Frédéric, M. COURREGES Jean-Yves, M. D'ARGOUBET Frédéric, Mme DARMAILLACQ Lydie, Mme DEGANS Sandra, Mme DELUGA Nathalie, M. DUVIGNAU Philippe, Mme GAMBADE Anne, M. JOANCHICOY Jean-Luc, M. LALANDE Gérard, Mme LANGINIER Cécile, Mme LATEULADE Catherine, M. LOUYS Pascal, M. MOUNOU Henri, Mme ROBESSON Jocelyne, M. SALIS Fabien, M. TUCOU Max

ABSENTS ou EXCUSES : M. BAYAUT Jean Marc par pouvoir à M. MOUNOU Henri, M. DESPAGNET Christophe par pouvoir à M. SALIS Fabien, M. FORGUES Alain par pouvoir à Mme LANGINIER Cécile, Mme LAMARCADE Clotilde par pouvoir à Mme LATEULADE Catherine, Mme MENDEZ Isabel par pouvoir à Mme DELUGA Nathalie, M. RISCO Guillaume par pouvoir à M. DUVIGNAU Philippe

ASSISTAIT A LA SEANCE : M. SOLER Jérôme, directeur général des services

Président de séance : M. COURREGES Jean-Yves

Secrétaire de séance : Mme BERNADAS Laurence

ORDRE DU JOUR

- Procès-Verbal de la séance du 19 janvier 2022
- Compte-rendu des décisions du Maire
- Compte de gestion 2021 budget commune
- Compte de gestion 2021 lotissement Le Carros
- Compte de gestion 2021 budget cimetièrre
- Compte Administratif 2021 budget commune
- Compte administratif 2021 budget annexe Le Carros
- Compte Administratif 2021 budget cimetièrre
- Affectation des résultats 2021 budget commune
- Affectation des résultats 2021 budget Le Carros
- Affectation des résultats 2021 budget annexe cimetièrre
- Débat sur la formation des élus
- Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet
- Création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet
- Tableau des emplois
- Mutualisation Groupement commandes
- Pacte de gouvernance de la Communauté des Communes des Luys en Béarn
- Acquisition d'une parcelle
- Mise à disposition d'un minibus
- Questions diverses

La séance est ouverte à 20h30.

I. Procès-Verbal de la séance du 19 janvier 2022

Le Procès-Verbal de la séance du 19 janvier 2022 n'appelle aucune observation de la part des conseillers municipaux présents.

II. Compte-rendu des décisions du Maire

Par délibération en date du 11 juin 2020, le Maire a reçu délégation pour prendre toute décision

concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite du seuil maximum suivant : seuil en cours des marchés à procédures adaptées de fournitures courantes, de services et de travaux.

Conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales qui précise que le Maire doit rendre compte des décisions prises à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, le Maire rend compte de la décision qu'il a prise le 2 février 2022 d'établir un avenant avec l'entreprise BIASON (lot 2) d'un montant de 11 949,78 € HT pour des travaux de changement de porte de l'école maternelle, dans le cadre du marché de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire.

III. Compte de gestion 2021 budget commune

Mme BURGUETE présente les Comptes de Gestion établis par la Trésorerie de LESCAR. Ils représentent le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Elle rappelle à l'assemblée délibérante que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur.

A cet effet, l'assemblée entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif. Elle rappelle que le vote du compte de gestion doit intervenir avant celui du compte administratif.

Elle invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Mme BURGUETE et après avoir largement délibéré,

VOTE le compte de gestion 2021 du budget de la commune après examen des opérations retracées.

Résultats de vote :

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

IV. Compte de gestion 2021 lotissement Le Carros

Après le compte de gestion du budget de la Commune, Mme BURGUETE présente celui du budget annexe Le Carros

Elle rappelle à l'assemblée délibérante que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur.

A cet effet, l'assemblée entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif. Elle rappelle que le vote du compte de gestion doit intervenir avant celui du compte administratif.

Elle invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Mme et après avoir largement délibéré,

VOTE le compte de gestion 2021 du budget annexe du lotissement "Le Carros" après examen des opérations retracées.

Résultats de vote :

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

V. Compte de gestion 2021 budget cimetière

Mme BURGUETE termine par le compte de gestion du budget annexe Cimetière

Elle rappelle à l'assemblée délibérante que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du

comptable à l'ordonnateur.

A cet effet, l'assemblée entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif. Elle rappelle que le vote du compte de gestion doit intervenir avant celui du compte administratif.

Elle invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Mme BURGUETE et après avoir largement délibéré,

VOTE le compte de gestion 2021 du budget annexe du cimetière après examen des opérations retracées.

Résultats de vote :

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

VI. Compte Administratif 2021 budget commune

Mme BURGUETE présente les Comptes Administratifs 2021 et répond aux questions des conseillers municipaux.

M. MOUNOU et M. DUVIGNAU indiquent que la répartition de certaines dépenses entre les volets fonctionnement et investissement est parfois complexe à appréhender.

Mme BURGUETE indique que la commune a changé deux fois de trésorerie sur l'année 2021 ce qui peut impliquer des changements d'appréciations.

Monsieur Jean-Yves Courrèges, Maire, s'est retiré au moment du vote.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Martine Burguete, Adjointe au Maire, élue présidente, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget principal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	4 427 633,17
	Réalisé :	1 993 048,80
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	4 427 633,17
	Réalisé :	3 403 314,03
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	6 671 750,19
	Réalisé :	5 318 387,68
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	6 671 750,19
	Réalisé :	6 966 149,01
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	1 410 265,23
Fonctionnement :	1 647 761,33
Résultat global :	3 058 026,56

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- a voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultats de vote :

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

A la suite du vote des Compte de Gestion et des Comptes Administratifs, M. le Maire et Mme BURGUETE tiennent à remercier le service finances, les responsables de services et tous les adjoints à M. le Maire pour la qualité du suivi des opérations comptables tout au long de l'année.

VII. Compte administratif 2021 budget annexe Le Carros

Mme BURGUETE précise que ce budget annexe permettra de saisir comptablement les opérations relatives à la création d'un lotissement communal. Il n'y a pas eu d'opération réalisée cette année.

Monsieur Jean-Yves Courrèges, Maire, s'est retiré au moment du vote.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Martine Burguete, Adjointe au Maire, élue présidente, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 du lotissement Le Carros, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe du lotissement LeCarros, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	42 854,50
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	42 854,50
	Réalisé :	22 854,50
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	42 854,50
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	42 854,50
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	22 854,50
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	22 854,50

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- a voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultats de vote :

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

VIII. Compte Administratif 2021 budget cimetière

Mme BURGUETE précise que ce budget annexe permettra de saisir comptablement les opérations relatives au cimetière communal. Il n'y a pas eu d'opération réalisée cette année. Les dépenses et les recettes qui pourront être comptabilisées en 2022 sur ce budget feront l'objet d'un point avec M. FABRE, notre conseiller aux collectivités.

Monsieur Jean-Yves Courrèges, Maire, s'est retiré au moment du vote.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Martine Burguete, Adjointe au Maire, élue présidente, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget annexe cimetière, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe du budget cimetière, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	10 000,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	10 000,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	10 000,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	10 000,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	0,00

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- a voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultats de vote :

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

IX. Affectation des résultats 2021 budget commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, après avoir approuvé le compte administratif du budget de la commune de l'exercice 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif fait apparaître:

- un excédent de fonctionnement de :	559 797.14 €
- un excédent reporté de :	1 087 964.19 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 647 761.33 €
- un excédent d'investissement de :	1 410 265.23 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0 €
Soit un excédent de financement de :	1 410 265.23 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	1 647 761.33 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) EXCEDENT	1 647 761.33 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	1 410 265.23 €

Résultats de vote :

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

X. Affectation des résultats 2021 budget Le Carros

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, après avoir approuvé le compte administratif du budget Lotissement Le Carros de l'exercice 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif fait apparaître:

- un excédent de fonctionnement de :	0 €
- un excédent reporté de :	0 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	0 €
- un excédent d'investissement de :	22 854.50 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0 €
Soit un excédent de financement de :	22 854.50 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	0 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) EXCEDENT	0 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	22 854.50 €

Résultats de vote :

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

XI. Affectation des résultats 2021 budget annexe cimetière

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, après avoir approuvé le compte administratif du budget annexe du cimetière de l'exercice 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif fait apparaître:

- un excédent de fonctionnement de :	0 €
- un excédent reporté de :	0 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	0 €
-un excédent d'investissement de :	0 €
-un déficit des restes à réaliser de :	0 €
Soit un excédent de financement de :	0 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	0 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	0 €

Résultats de vote :

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

XII. Débat sur la formation des élus

M. le Maire indique à l'assemblée que l'article L.2123-12 du Code général des collectivités territoriales stipule qu'«un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif 2021. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal. »

Mme BURGUETE précise qu'il n'y a eu qu'une seule formation suivie par un élu cette année. Le programme des formations proposées est systématiquement envoyé à tous les conseillers municipaux.

Après tenue de ce débat, il invite l'assemblée à en prendre acte.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,

PREND ACTE de la tenue du débat de l'assemblée délibérante sur la formation des membres du conseil municipal.

Résultats de vote :

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

XIII. Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet

Le maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er avril 2022 pour assurer des fonctions d'agent d'entretien des espaces verts.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er avril 2022 pour assurer des fonctions d'agent d'entretien des espaces verts ;

PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2022.

XIV. Création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet

Le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} avril 2022, pour assurer des missions d'accueil physique et téléphonique au secrétariat du service technique.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} avril 2022 ;

PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2022

Résultats de vote :

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

XV. Tableau des emplois

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose d'actualiser le tableau des emplois de la Commune, pour tenir compte de l'évolution des besoins et des évolutions de carrière des agents à la suite des dernières délibérations intervenues.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

ADOpte le tableau des emplois;

PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget 2022.

XVI. Mutualisation Groupement commandes

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante que, dans le cadre de son schéma de mutualisation, la Communauté de communes des Luys en Béarn souhaite accompagner au mieux ses communes membres au travers d'un ensemble d'actions tel que la mise à disposition de personnel et de service, les prestations ponctuelles comme l'assistance juridique et la mutualisation de procédures de commande publique pour des travaux, des services ou l'acquisition de fournitures.

Dans ce cadre, la Commission Solidarité territoriale et politiques contractuelles de la Communauté de communes a réalisé un recensement des besoins des communes membres en termes d'achat de fournitures et de matériels, de contrats de maintenance ou de contrôles périodiques des équipements.

Compte tenu de la volonté de la commune de SERRES-CASTET de mutualiser certains achats et contrats de maintenance, il est proposé d'adhérer au groupement de commande pour :

- L'achat de papier pour impression ;
- L'achat de barrières de sécurité ;
- L'achat de défibrillateurs automatiques externes et les actions de formation associées ;
- L'achat de capteurs de dioxyde de carbone (CO2).

- Le contrôle des extincteurs / alarmes incendie / dispositifs de désenfumage ;
- Les vérifications périodiques des installations électriques et/ou gaz et les contrôles périodiques des équipements sportifs et aires de jeux ;
- Les travaux de voirie et réseaux divers.

Il convient d'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande pour lequel la Communauté de communes est désignée coordonnateur du groupement.

M. le Maire donne ensuite lecture du projet de convention annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir entre la commune de SERRES-CASTET et la Communauté de communes des Luys en Béarn,

CHARGE M. le Maire de sa signature,

CHARGE M. le Maire de transmettre la présente délibération à M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et à M. le Président de la Communauté de communes des Luys en Béarn.

Résultats de vote :

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

XVII - Pacte de gouvernance de la Communauté des Communes des Luys en Béarn

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de pacte de gouvernance de la Communauté de Communes des Luys en Béarn. L'enjeu de ce pacte est d'évoluer vers une association plus étroite de tous les élus du territoire à la définition des politiques communautaires.

Ce document présente les principales actions (Le Plan Climat Air Energie Territorial, le Pacte Fiscal et Financier) et l'organisation de l'intercommunalité (instances, commissions, communication ...)

Les travaux menés depuis le début du mandat pour bâtir le projet de territoire ainsi que les évolutions du cadre législatif (Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique) appellent désormais à définir dans un document-cadre les termes d'un pacte de gouvernance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND acte du projet de pacte de gouvernance établi par la Communauté des Communes des Luys en Béarn.

DONNE un avis favorable au projet présenté.

Résultats de vote :

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

XVIII. Acquisition d'une parcelle

M. le Maire indique que ce projet d'acquisition avait déjà été présenté en « Questions Diverses » au Conseil Municipal. Il s'agit maintenant de délibérer sur ce point.

Il propose donc à l'assemblée d'acheter à Mme Denise BAYROU une parcelle enherbée classée en zone UB du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Cette parcelle est cadastrée section AH n° 79, et est d'une superficie de 24 a et 41 ca.

L'acquisition se ferait au prix de 68 348 €.

Il explique que cette acquisition permettrait de maîtriser du foncier sur la commune. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée section AH n° 79 d'une contenance de 24 a 41 ca au prix de 68 348 € ;

DONNE POUVOIR au Maire pour signer l'acte notarié à intervenir. Les frais de notaire seront supportés par la Commune.

Résultats de vote :

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

XIX - Mise à disposition d'un minibus

Le maire rappelle au conseil municipal que la Commune est propriétaire d'un minibus.

Il expose au conseil municipal que la mise à disposition de ce véhicule est envisagée en faveur des associations locales à caractère sportif ou culturel.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

ADOpte la mise à disposition de ce véhicule et le projet de convention entre la Commune de Serres-Castet et les associations ;

AUTORISE le maire à signer les conventions de mise à disposition.

Résultats de vote :

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

XX. Questions diverses

1. Mme DELUGA indique que l'association des Maires organise un challenge entre collectivités concernant la récupération de téléphones portables usagés dans le but de les recycler. Les prix remis aux gagnants seront des arbres à planter sur la collectivité.
2. M. le Maire indique que le nouveau site internet de la commune sera mis en ligne le 25 et 26 février.

Fin de la séance à 22h30.